



INFOTRI#3

Communauté de Communes du Pays du Saintois

SOMMAIRE Mai 2017

Distribution du moyen de collecte

Tarifs

Particuliers ayant un bac individuel

Particuliers utilisant les abri bacs

Particuliers utilisant les sacs payants

Professionnels

La Communauté de Communes du Pays du Saintois vous distribue actuellement votre moyen de collecte, en porte-à-porte, avec Veolia.

La distribution de votre moyen de collecte et de votre carte d'accès en déchetterie est actuellement réalisée par notre prestataire, Véolia.

Cette distribution suit des règles d'attribution précises, détaillées dans les exemples ci-dessous.

La période de distribution sera terminée au plus tard début juin 2017. La période test sera effective au 1^{er} Juillet 2017.

En cas de questions concernant la distribution, contactez-nous au 03.83.52.47.93

“ À compter du 1^{er} Juillet 2017, seules les ordures ménagères déposées dans les bacs - abri bacs - sacs payants seront ramassées !

“ Le nouveau système n'est PAS au poids, il est à la levée du bac (Nombre de fois où le camion collecte vos ordures ménagères)

“ La carte d'accès à la déchetterie sera à utiliser obligatoirement à partir du 1^{er} Juillet 2017 !

TARIFS

2017 POUR RAPPEL

Votre facture est de 90 euros par personne et par an

PERIODE TEST : REDEVANCE INCITATIVE Juillet à Décembre 2017

Facture FICTIVE :

- Envoyée en Janvier 2018
- Basée sur une grille tarifaire PROVISOIRE, communiquée en Juillet 2017

2018 REDEVANCE INCITATIVE

Tarifs définitifs votés en décembre 2017, en Conseil Communautaire

J'ai reçu un bac individuel



Je suis seul



J'obtiens un bac de 120L
Je l'utilise obligatoirement à partir de Juillet 2017 !



Nous sommes 2 ou 3



J'obtiens un bac de 120L
Je l'utilise obligatoirement à partir de Juillet 2017 !



Nous sommes 4 ou +



J'obtiens un bac de 240L
Je l'utilise obligatoirement à partir de Juillet 2017 !

Les ordures ménagères entreposées ailleurs que dans ce bac ne seront plus ramassées à partir de juillet 2017 !



À partir du 1^{er} Juillet 2017, le camion continuera de passer toutes les semaines, au même jour qu'actuellement !



Je pourrai sortir mon bac à la fréquence que je veux, en fonction de mes déchets

Les levées du bac seront comptabilisées dans la part variable de la facture
Ma facture de base comprendra un minimum obligatoire de levées

Si la configuration de mon habitat nécessite un verrou sur mon bac, je contacte la Communauté de Communes pour faire ma demande !



J'ai reçu une carte d'accès à l'abri bac (conteneur collectif)



Je suis seul - Nous sommes 2 ou 3 - Nous sommes 4 ou +



Je dépose mes sacs de **30L** maximum dans l'abri bac

J'utilise obligatoirement ce système à partir de Juillet 2017 !

Les ordures ménagères entreposées ailleurs ne seront plus ramassées à partir de Juillet 2017 !



Le camion collectera le conteneur de l'abri bac chaque semaine !



Je pourrai apporter mes sacs quand je veux à l'abri bac, en fonction de mes déchets

Les apports à l'abri bac seront comptabilisés dans la part variable de la facture, grâce à ma carte d'accès
Ma facture de base comprendra un minimum obligatoire d'apports en sacs, en fonction du nombre de personnes dans le foyer

J'ai reçu des sacs payants (Centre-ville de Vézelize)



Je suis seul - Nous sommes 2 ou 3 - Nous sommes 4 ou +

J'utilise mes sacs payants uniquement et obligatoirement à partir du 1^{er} Juillet 2017 !

Les ordures ménagères entreposées dans des sacs autres que payants ne seront plus ramassées à partir de Juillet 2017 !



A partir du 1^{er} Juillet 2017, le camion continuera de passer toutes les semaines, au même jour qu'actuellement !



Si je n'ai plus de sacs, je pourrai me procurer un nouveau rouleau à la mairie de Vézelize ou à la Communauté de Communes !



Je pourrai sortir mes sacs à la fréquence que je veux, en fonction de mes déchets

Le nombre de rouleaux de sacs distribué sera comptabilisé dans la part variable de la facture
Ma facture de base comprendra un minimum de sacs payants, en fonction du nombre de personnes dans le foyer

Je suis un professionnel



J'obtiens un bac avec la contenance de mon choix : 120L ou 240L ou 770L

Je l'utilise obligatoirement à partir du 1^{er} Juillet 2017 !



Je pourrai sortir mon bac à la fréquence que je veux, en fonction de mes déchets

Le nombre de levées sera comptabilisé dans la part variable de la facture



Je choisis d'obtenir ma carte d'accès en déchetterie ou non !

L'accès à la déchetterie est en option dans la facture

Les ordures ménagères entreposées ailleurs que dans les bacs distribués ne seront plus ramassées à partir de juillet 2017 !



Trions mieux, Payons juste !

PAYS DU
SAINTOIS
communauté de communes

Plus de 120 Questions – Réponses sur la Redevance Incitative sont disponibles sur notre site :

www.ccpaysdusaintois.fr
Rubrique Vivre > Environnement
> Foire aux Questions

Notre équipe est également à votre écoute au numéro suivant :
03.83.52.47.93

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

